Webinaire CERDA

Soutien psychosocial et trajectoires de demande d'asile

Amélie Bombardier
Vincent Richard
Travailleurs sociaux

10 mars 2021

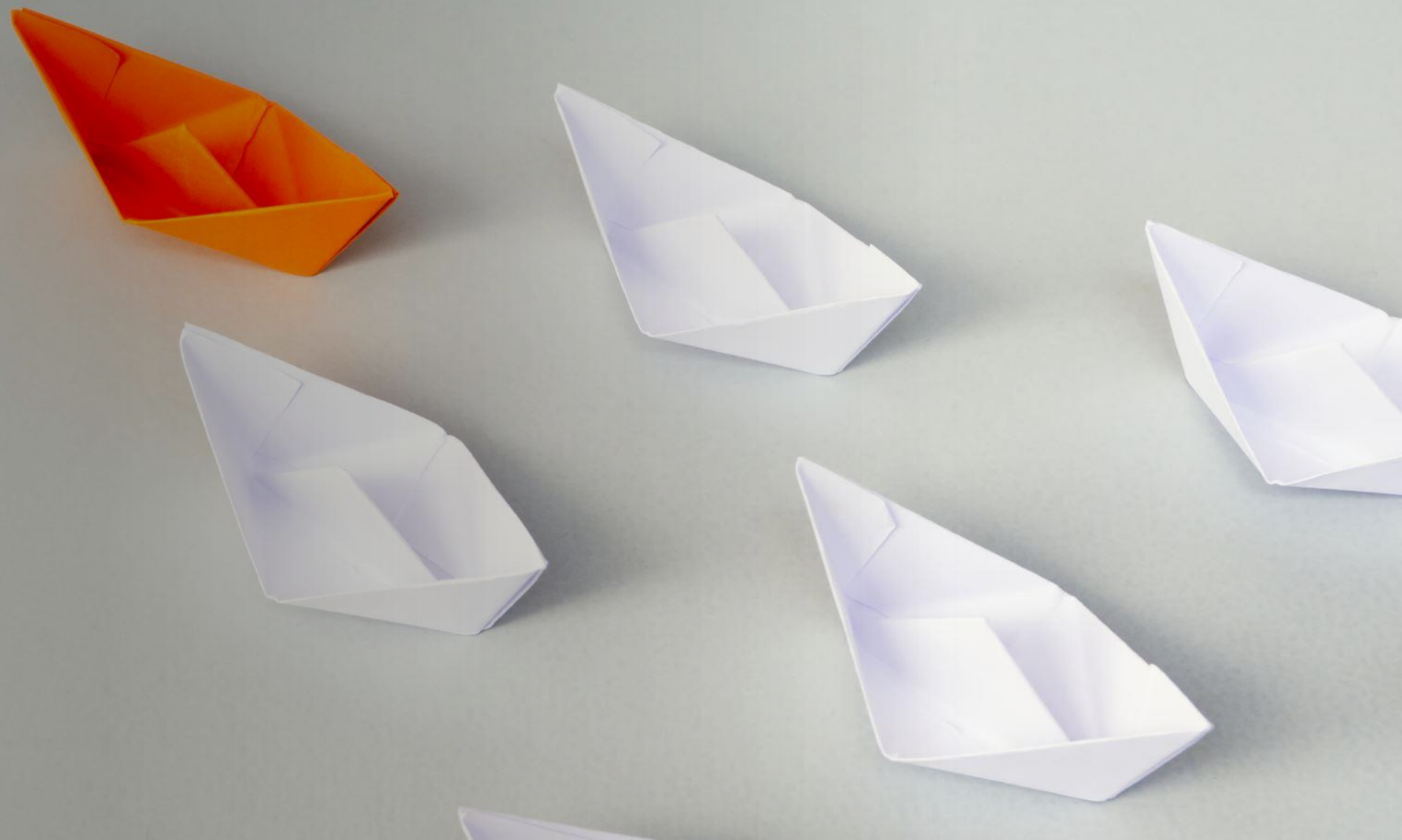

OBJECTIFS

- Sensibiliser à l'importance de questionner la trajectoire de demande d'asile;
- Illustrer par des vignettes cliniques différentes trajectoires de demande d'asile;
- Faire ressortir les interventions psychosociales qui peuvent être pertinentes en fonction de la trajectoire de demande d'asile;
- Aborder certains aspects théoriques de la demande d'asile.

WEBINAIRES ANTÉRIEURS

Demandeurs d'asile

- Parcours migratoire des demandeurs d'asile et des réfugiés: un outil d'évaluation et d'intervention incontournable – décembre 2020
- Accès aux services pour les personnes en demande d'asile – octobre 2020
- Processus de la demande d'asile: audience et recours – septembre 2020
- Demandeurs d'asile en contexte de pandémie: état de situation – juin 2020
- Comprendre la trajectoire des demandeurs d'asile et l'offre de services du PRAIDA – décembre 2019

Réfugiés réinstallés

- L'évaluation du fonctionnement social auprès d'une clientèle de réfugiés réinstallés – février 2018

Disponibles sur le site du CERDA:

https://cerda.info/webinaires/webinaires-du-centre-dexpertise/

MISES EN GARDE

- La prudence est de mise lors du questionnement de la trajectoire de demande d'asile dans la mesure où la personne peut être amenée à parler d'événements à caractère traumatique;
- Les pistes d'intervention proposées ne sont pas des conseils juridiques. Les pistes d'intervention touchant le volet immigration doivent être validées par l'avocat ou le consultant travaillant auprès de la personne.

ADAPTATION DE L'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE À LA TRAJECTOIRE DE DEMANDE D'ASILE

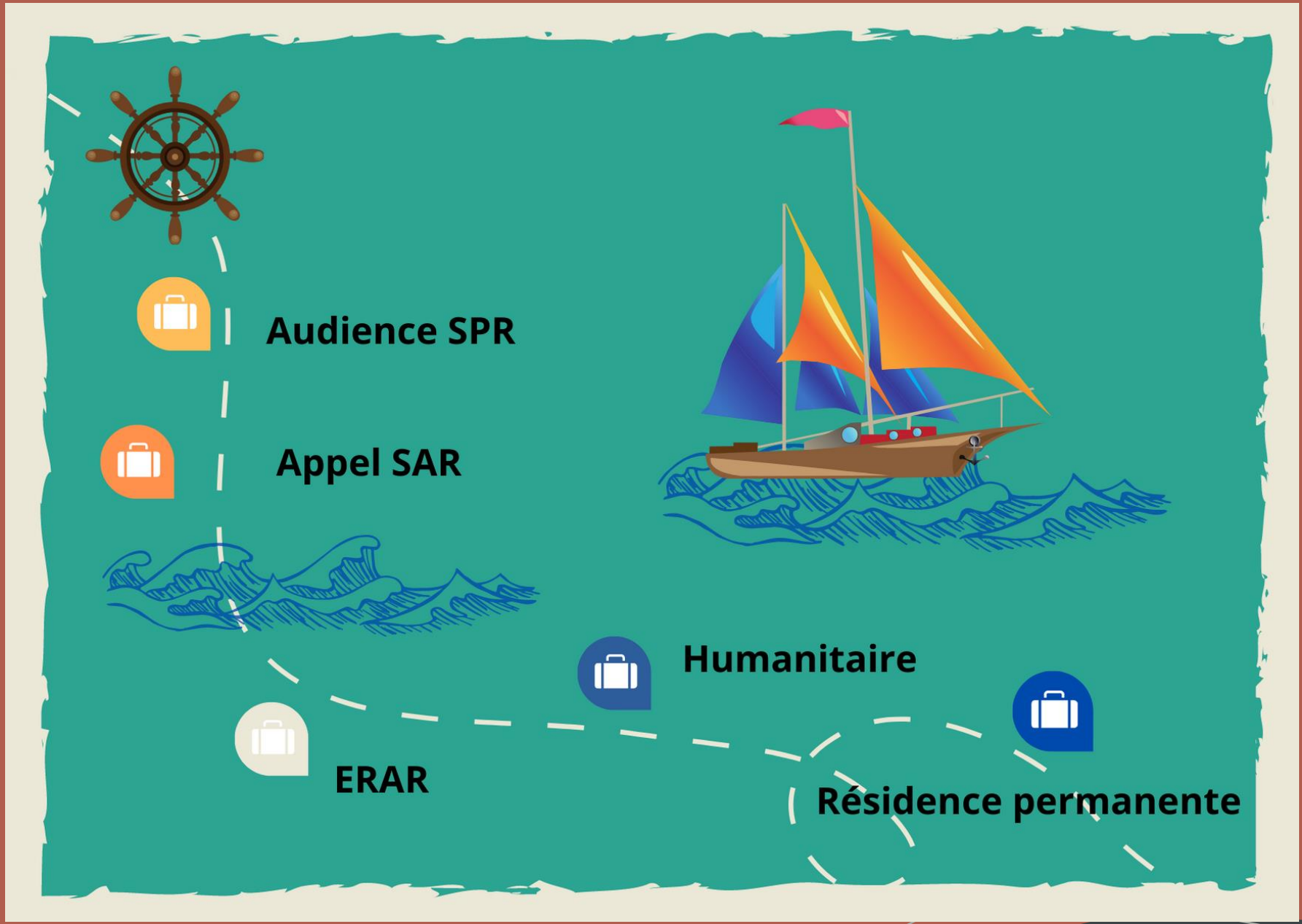
Audience SPR
Appel SAR
Humanitaire
ERAR
Résidence permanente

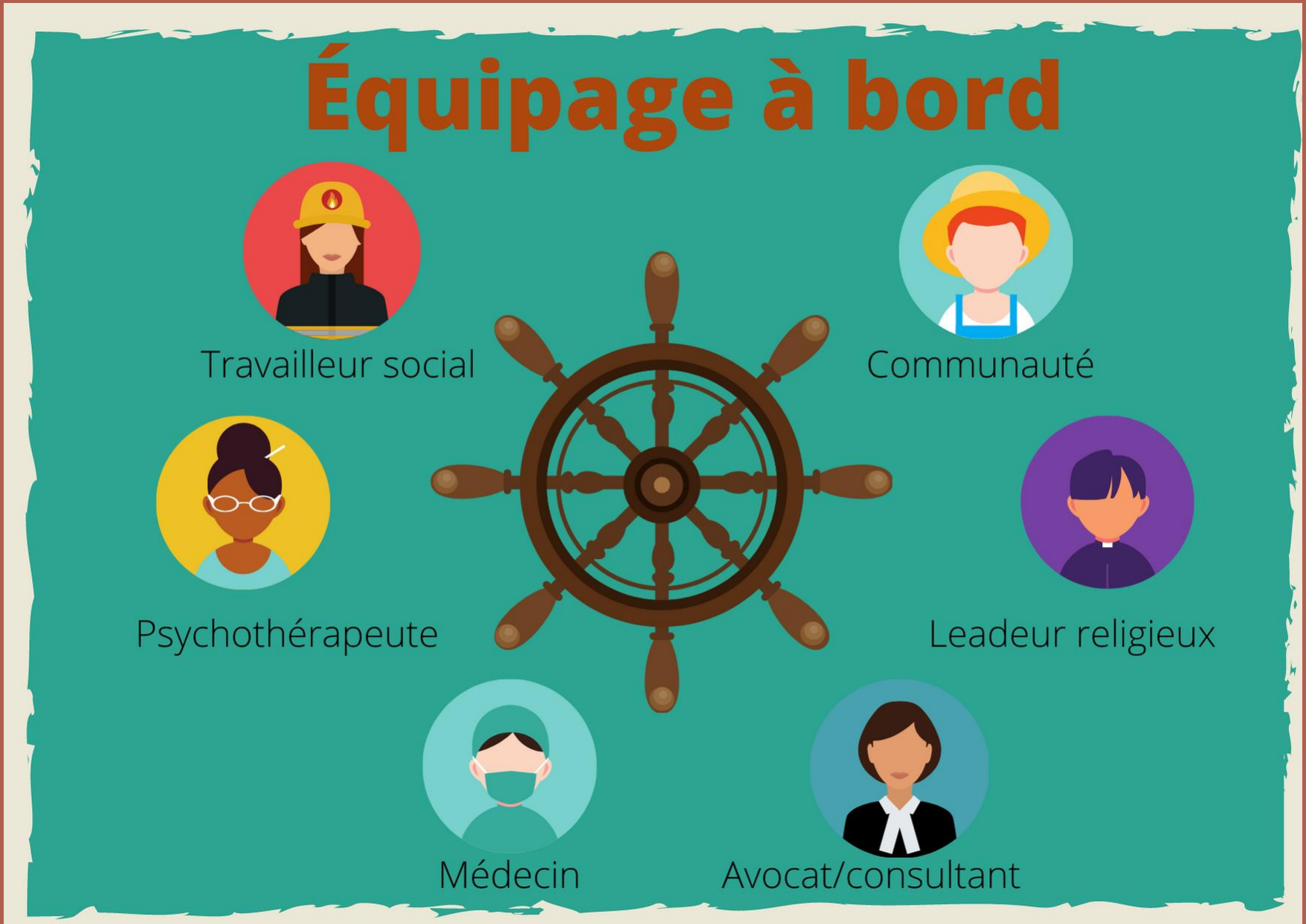
Équipage à bord
Travailleur social
Communauté
Psychothérapeute
Leadeur religieux
Médecin
Avocat/consultant

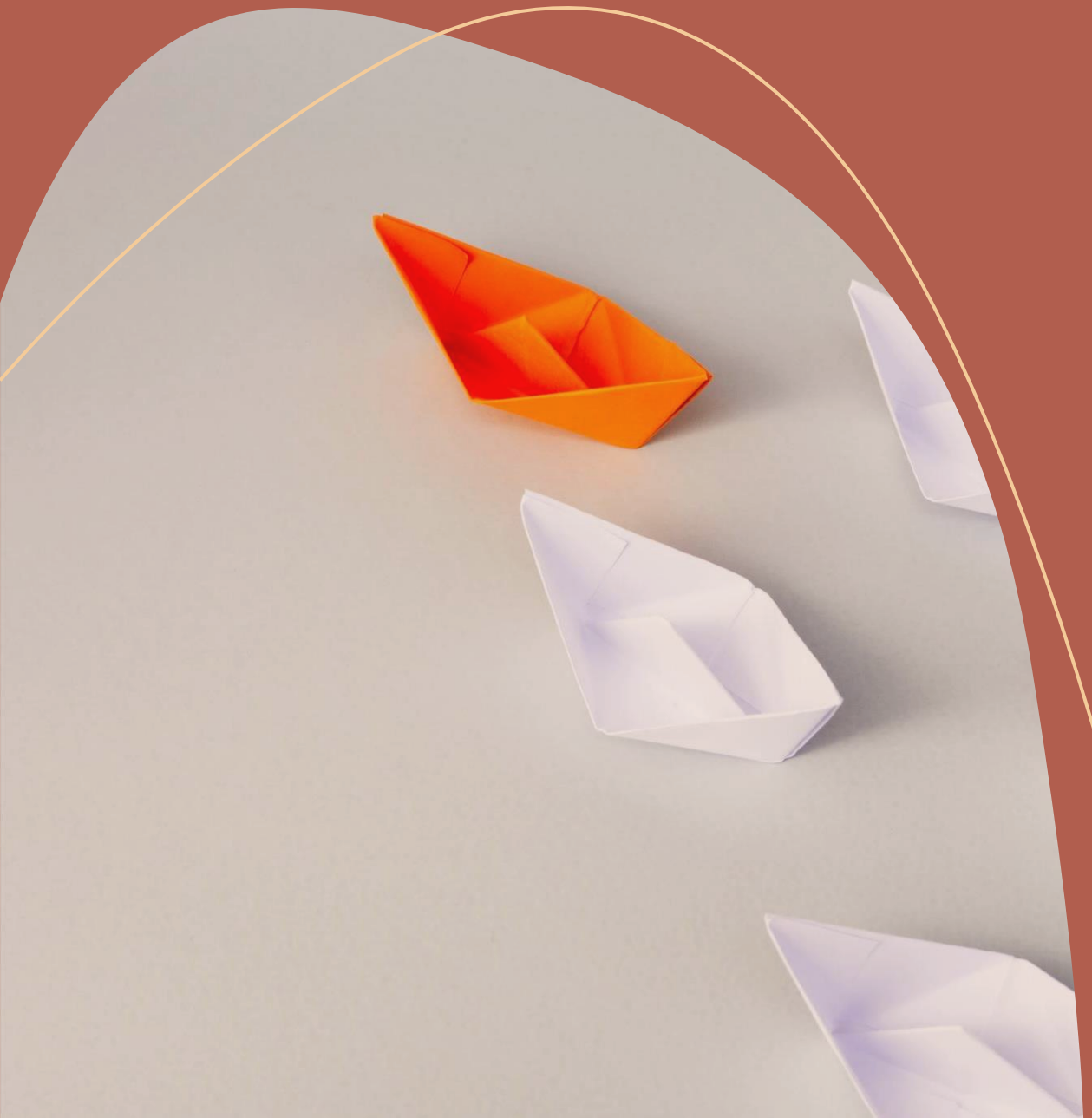

TRAJECTOIRES DE DEMANDE D'ASILE

Vignettes cliniques inspirées de notre pratique au PRAIDA*

***Les vignettes ont été modifiées pour préserver la confidentialité.**

VIGNETTE #1

Monica est une femme de 35 ans d'origine mexicaine, mère de 2 enfants (8 et 12 ans). Elle a demandé l'asile dès son arrivée en janvier 2020 à l'aéroport. Lorsque vous rencontrez Monica, elle vous partage la relation conflictuelle avec le père de ses enfants. Elle vous rapporte des incidents de violence physique, psychologique et verbale. Elle vous mentionne que son mari est policier au Mexique et qu'il connaît des personnes influentes là-bas. Mme vous confie avoir peur qu'il la retrouve au Canada. D'ailleurs, elle dit avoir quitté le Mexique sans informer personne. Depuis son arrivée, elle s'isole et se montre très méfiante à l'égard des gens de la communauté mexicaine. Elle craint constamment de se faire appréhender par les policiers.

Mme souhaiterait régulariser son statut le plus rapidement possible afin de se sentir en sécurité. Elle est toujours en attente d'une date d'audience à la Section de la Protection des Réfugiés (SPR). Lors de vos rencontres avec Monica, elle vous mentionne ne pas avoir partagé tous les détails de son vécu au Mexique à son conseil juridique, car ce dernier est un homme...

INTERVENTIONS VOLET PSYCHOSOCIAL

- Intervention comme pour toute femme victime de violence conjugale;
- Particularités liées au volet interculturel: informer sur ce qu'est la violence conjugale et les services et recourir à un interprète au besoin;
- Actions pour se protéger et garder confidentiel son lieu de résidence;
- Particularités pour les enfants qui peuvent avoir été tenus à l'écart du projet migratoire :
    - Rupture soudaine des liens familiaux et avec les amis,
    - Perte de repères liée aux nombreux changements (culture, système scolaire, climat, langue, etc.),
    - Absence de préparation.

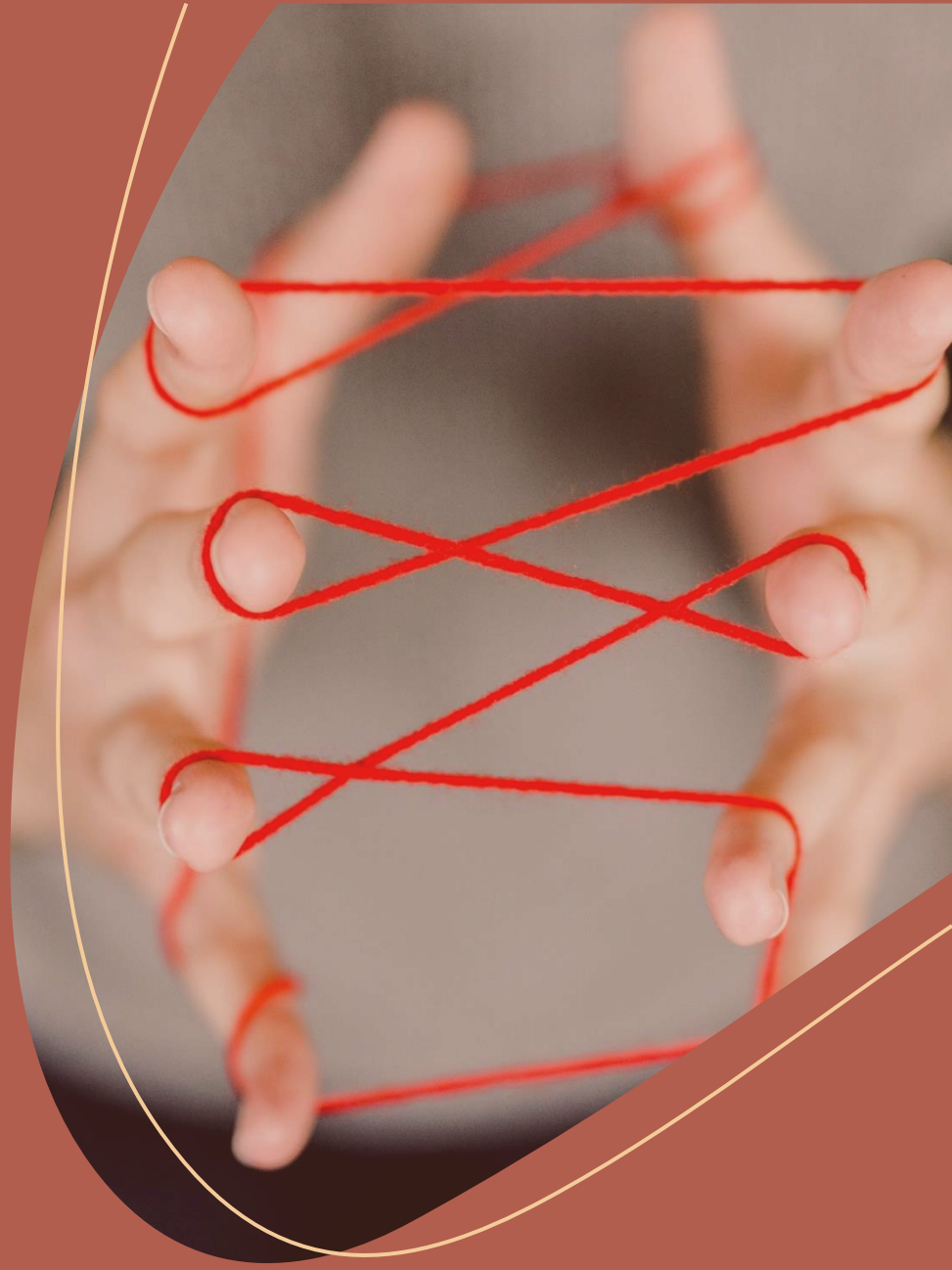

AUDIENCE DEVANT LA SPR

Éléments qui sont analysés par le commissaire:

- Identité,
- Crédibilité,
- Crainte subjective,
- Possibilité de refuge interne (pays d'origine),
- Protection de l'État (pays d'origine).

Ce qui est considéré dans l'analyse:

- Témoignage,
- Fondement de la demande d'asile (FDA),
- Éléments de preuve:
  - Rapports d'évaluation,
  - Affidavits,
  - Photos, etc.
- Cartables nationaux de la CISR,
- Réponses aux demandes d'information.

INTERVENTIONS VOLET IMMIGRATION

- Avocat/consultant:
  - Possibilité de faire un changement,
  - À consulter si la personne a quitté le pays sans l'autorisation de l'autre parent,
  - À consulter si la personne vous mentionne qu'elle veut empêcher le conjoint violent de faire son entrée au Canada.
- Importance de conserver toutes les preuves (courriels, messages vocaux, textos, etc.);
- Craintes liées à l'impact d'une plainte pour violence conjugale sur la demande d'asile:
  - Si le mari avait été au Canada, possibilité de séparer les dossiers à la CISR,
  - Possibilité de demander des accommodements lors de l'audience (panel féminin, déclaration de personne vulnérable, etc.).
- Mythes et réalité:
  - Obtenir la résidence permanente par le mariage avec un citoyen canadien,
  - Donner naissance à un enfant au Canada ne garantit pas l'obtention d'un statut permanent.

VIGNETTE #2

M. Singh est un homme de 59 ans, marié et père de deux garçons âgés de 15 et 17 ans. Il est originaire de l'Inde, unilingue penjabi et de confession sikhe.

Il quitte son pays d'origine en 2018 afin de demander l'asile au Canada. Au début de l'année 2020, M. Singh est convoqué à une audience à la Section de la Protection des Réfugiés (SPR). Quelques semaines plus tard, il reçoit l'avis de décision qui indique qu'il n'est pas reconnu comme personne à protéger ni comme un réfugié au sens de la Convention. Avec l'aide de son conseil juridique, il conteste la décision du commissaire devant la Section d'Appel des Réfugiés (SAR).

Lors de la rencontre initiale, M. Singh vous partage son vécu traumatique. La famille de M. est propriétaire de terres agricoles qui sont transmises de génération en génération. Il y travaille comme fermier depuis son jeune âge. En 2017, M. Singh a été arrêté, emprisonné et torturé par des hommes en uniforme. Depuis ce temps, M. fait des cauchemars et a des crises de panique à tous les jours. Depuis qu'il a reçu la décision négative de la SPR, les symptômes liés au stress post-traumatique se sont exacerbés. M. Singh verbalise avoir des idées noires et craint d'être déporté dans son pays d'origine. Il entend des histoires de la diaspora sud-asiatique au Canada de personnes qui se font arrêter par la police et renvoyer dans leur pays.

De plus, M. explique suivre les nouvelles de son pays de façon assidue. Depuis plusieurs mois, les fermiers de sa région sont en constante altercation avec les autorités et il y a eu plusieurs arrestations arbitraires dont des personnes que M. Singh connaît. M. verbalise être très inquiet pour la sécurité de son épouse et de ses enfants. Il craint qu'ils se fassent arrêter et qu'il ne puisse plus jamais les voir.

INTERVENTIONS VOLET SANTÉ MENTALE

- Garder en tête que la personne a pu vivre de la persécution dans son pays d'origine basée sur un problème de santé mentale;
- Démystifier les croyances liées à la santé mentale - utilité de l'interprète;
- S'assurer de la compréhension des mots utilisés - utilité de l'interprète;
- Utiliser les cliniques transculturelles au besoin pour mieux comprendre les symptômes;
- Collaborer avec les leadeurs religieux si pertinent;
- Évaluer la pertinence de contacter une personne significative au pays d'origine;
- Diminuer l'exposition aux nouvelles locales;
- Ne pas hésiter à:
  - Faire l'estimation de la dangerosité du risque suicidaire,
  - Vérifier la consommation (alcool – drogues – jeux).

SECTION D'APPEL DES RÉFUGIÉS (SAR)

La SAR examine les appels interjetés contre des décisions de la Section de la Protection des Réfugiés (SPR) visant à accueillir ou à rejeter les demandes d'asile;

Permet à la plupart des demandeurs de prouver que la décision était erronée en droit, en fait, ou en droit et en fait;

Permet la présentation de nouveaux éléments de preuve qui ne pouvaient pas être présentés au moment du processus à la SPR.

INTERVENTIONS - VOLET IMMIGRATION

- Explication du processus de la demande d'asile étape par étape pour rassurer et le rendre plus prévisible - utilité du guide de préparation à l'audience;
- Discuter avec le conseil juridique si le problème de santé mentale affecte de façon importante le fonctionnement:
  - Nécessité d'aménagements à l'audience?
  - Nécessité de demander un représentant désigné?
  - Rapports/lettres en lien avec la santé mentale qui peuvent être pertinents pour la demande d'asile?

VIGNETTE #3

Dieudonné est un homme de 27 ans, marié et père d'une fillette de 18 mois. Ils sont originaires d'Haïti. Ils fuient leur pays d'origine en raison de la violence subie par des bandits. Ils empruntent le « *Chemin du Nord* » afin de rejoindre les États-Unis où ils demandent l'asile en octobre 2019. Considérant la montée des politiques anti-immigration dans ce pays, Dieudonné et sa famille décident de traverser la frontière canado-américaine de façon irrégulière en empruntant le chemin Roxham. Ils demandent l'asile au Canada, mais leur demande n'est pas recevable en vertu du projet de loi C-97. Ils se font proposer l'Évaluation des Risques Avant Renvoi (ERAR) par l'agent des services frontaliers du Canada (ASFC).

Vous rencontrez Dieudonné quelques mois après son arrivée au Canada. Il affirme avoir de la difficulté à se trouver un emploi. Il reçoit l'aide sociale ce qui lui permet de répondre aux besoins de base de sa famille. Toutefois, il dit se sentir mal de pouvoir mettre de la nourriture sur la table, car les gens de son pays souffrent et n'ont pas la possibilité de manger à leur faim.

Lors d'une rencontre, Dieudonné exprime vivre de la culpabilité. Il dit avoir failli à son rôle de mari et de père en n'ayant pas protégé adéquatement sa famille sur la route entre Haïti et les États-Unis. Lorsque vous explorez cette situation, Dieudonné nomme ne pas vouloir en parler et il revient sur le sujet de l'employabilité.

INTERVENTIONS VOLET PSYCHOSOCIAL

- Interventions auprès des hommes (rôle familial et social; manière d'exprimer la détresse psychologique et/ou la vulnérabilité);
- Respecter le rythme de la personne qui peut avoir de la difficulté à faire confiance et à s'ouvrir;
- Travailler indirectement sur les événements traumatiques notamment sur les conséquences: perturbations du sommeil ou d'appétit, difficultés de concentration, etc.;
- Explorer l'hygiène de vie et la routine;
- Sensibiliser au fait que tous les membres d'une même famille peuvent vivre les mêmes événements, mais les affecter de façons différentes;
- Explorer le sens d'un événement;
- Refléter les compétences développées sur la route qui sont transposables;
- Explorer l'implication sociale - être dans l'action.

EXAMEN DES RISQUES AVANT RENVOI (ERAR)

L'examen des risques avant renvoi est une procédure qui permet de s'assurer qu'une personne qui doit être renvoyée du Canada ne retourne pas dans un pays où elle serait en danger ou risquerait d'être persécutée.

Dans la plupart des cas, 12 mois doivent s'écouler après une décision défavorable de la CISR ou d'IRCC avant qu'une demande d'ERAR soit offerte par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) aux personnes en mesure de renvoi. Certains pays sont dispensés de cette période d'attente de 12 mois.

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/presenter-demande-asile-canada/apres-avoir-presenter-demande-etapes-suivantes/recours-rejetee/examen-risques-avant-renvoi/admissibilite.html

Ce principe s'applique si la demande d'asile:

- A été rejetée,
- A fait l'objet d'un désistement,
- A été jugée inadmissible en vertu du projet de loi C-97.

EXAMEN DES RISQUES AVANT RENVOI (ERAR) PROJET DE LOI C-97

- Depuis avril 2019, les personnes **ayant déjà soumis une demande d'asile dans un pays avec lequel le Canada a conclu un accord d'échange de renseignements** seront inadmissibles à présenter une demande d'asile au Canada, et donc à être entendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).
- Les personnes dans cette situation auront seulement accès à l'examen des risques avant renvoi (ERAR) qui implique parfois, mais pas toujours, une entrevue avec un agent d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Les personnes qui reçoivent une décision défavorable à l'ERAR ont des recours très limités.

Pays avec lesquels le Canada a une telle entente:

- Angleterre,
- Australie,
- États-Unis,
- Nouvelle-Zélande.

INTERVENTIONS VOLET IMMIGRATION

- Décision prise sur papier;
- Décision prise par un agent d'IRCC et non par un commissaire;
- Non-accès à une audience au tribunal de la CISR;
- Conseil juridique souvent payant;
- Permis de travail payant;
- Changement de loi récent donc peu d'exemples pour nous guider.

VIGNETTE #4

Yvette (40 ans), originaire de la République Démocratique du Congo (RDC), est arrivée au Canada en 2001. La demande d'asile, l'appel à la SAR et le contrôle judiciaire à la cour fédérale ont tous été refusés. Étant donné que la RDC est un pays visé par la suspension temporaire des renvois (STR), l'ERAR n'est pas un recours qui peut leur être proposé.

Yvette et ses enfants sont au Canada depuis maintenant 20 ans sans statut permanent sauf pour son fils, Éric, qui est né au Canada et qui est citoyen canadien. Cette situation est très difficile pour Yvette et ses enfants, car en tant que demandeurs d'asile déboutés, ils vivent de nombreux blocages que ce soit pour la poursuite des études postsecondaires, l'accès à la RAMQ ou à un médecin de famille. Elle vous partage que sa mère, qui se trouve en Angola, est malade présentement. Elle s'inquiète beaucoup pour elle et trouve difficile de ne pas pouvoir être à son chevet. Cette situation lui fait revivre des sentiments difficiles. En effet, son père est décédé il y a 3 ans sans qu'elle puisse être à ses côtés.

Yvette parle couramment le français et l'anglais, elle détient un emploi stable dans un hôtel comme préposée à l'entretien, elle est impliquée auprès de son église et de sa communauté. Quant à ses enfant, Samuel et Emmanuelle ont terminé leurs études secondaires et travaillent à temps plein alors qu'Éric poursuit des études au CÉGEP.

INTERVENTIONS VOLET PSYCHOSOCIAL

- Travailler sur les frustrations liées aux blocages : santé, emploi, études, voyage, statut, etc.;
- Travailler le deuil à distance;
- Travailler le sentiment d'impuissance;
- Refléter le chemin parcouru;
- Continuer à travailler l'intégration;
- Être conscient de la fin possiblement imprévisible et abrupte d'une STR.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE HUMANITAIRE

Les personnes qui, normalement, ne pourraient pas devenir des résidents permanents du Canada peuvent parfois présenter une demande pour des considérations d'ordre humanitaire.

Les considérations d'ordre humanitaire s'appliquent aux personnes dont le cas est exceptionnel. Les demandes sont évaluées au cas par cas, entre autres selon les facteurs suivants :

- La mesure dans laquelle la personne est établie au Canada,
- Les liens familiaux de la personne au Canada,
- L'intérêt supérieur de tout enfant touché,
- Ce qui pourrait se passer pour la personne si la demande n'est pas acceptée.

INTERVENTIONS – VOLET IMMIGRATION

- Possibilité de faire plusieurs demandes de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire: peut être pertinent s'il y a des changements dans la situation de la personne;
- Important de:
  - Recourir à un conseil juridique, mais beaucoup ne prennent pas de mandat d'aide juridique,
  - Travailler pour avoir des économies et pouvoir démontrer son intégration,
  - Garder son dossier à jour aux 6 ou 12 mois (ex. Informer de la naissance d'un nouvel enfant, d'un nouveau travail ou d'un changement important dans la situation de la personne),
  - Obtenir des lettres d'appui.
- Délais de 22 à 36 mois pour obtenir une réponse, deux étapes à franchir et frais associés (550$ par adulte/150$ par enfant);
- Une fois que la personne devient résidente permanente, elle peut parrainer des membres de famille admissibles.

VIGNETTE #5

Abraha (45 ans), originaire de l'Érythrée, est marié et père de deux enfants adolescents. En raison du fait qu'il s'est enfui du service militaire obligatoire, il a demandé l'asile au Canada. Étant donné le trajet difficile et dangereux pour arriver jusqu'au Canada, il a laissé son épouse et ses enfants en Érythrée.

Heureusement, sa demande d'asile a été acceptée; il est maintenant un réfugié! Suite à son acceptation, il a soumis sa demande de résidence permanente dans laquelle il a pu inclure son épouse et ses deux enfants. Abraha sait que sa famille n'est pas près de le rejoindre au Canada; l'obtention de sa résidence permanente prendra à elle seule environ deux ans. Bien qu'Abraha ait souhaité ardemment être reconnu comme réfugié, il vit des sentiments partagés quant à son acceptation comme réfugié. D'un côté, il se sent heureux de pouvoir s'établir de façon permanente au Canada, d'un autre il trouve difficile la séparation avec sa famille et le fait qu'il ne pourra jamais retourner en Érythrée pour voir ses parents et sa fratrie. Abraha doit aussi apprendre à composer avec ses inquiétudes pour sa famille. Celle-ci vit dans des conditions très difficiles et précaires et elle continue de se faire importuner par les autorités en raison du fait qu'il a fui le pays.

Abraha travaille beaucoup pour pouvoir envoyer un peu d'argent à sa famille pour qu'ils puissent avoir de quoi manger. Cette pression financière fait en sorte qu'il ne peut pas, pour le moment, prendre des cours de francisation, ce qui limite grandement ses opportunités d'emploi.

INTERVENTIONS VOLET PSYCHOSOCIAL

- Soutenir la personne par rapport à:
  - La séparation familiale qui perdure même après avoir été accepté comme réfugié,
  - Ses inquiétudes pour la famille restée au pays d'origine.
- Garder en tête que:
  - L'acceptation de la demande d'asile peut entraîner des sentiments ambivalents et des deuils notamment liés au fait qu'il n'y a pas de retour possible au pays d'origine,
  - Les obstacles à l'intégration peuvent perdurer même après l'obtention du statut de réfugié,
  - Même avec un statut permanent, la personne peut rester en mode survie d'une certaine façon.

RÉSIDENCE PERMANENTE

- Le résident permanent (RP) est une personne qui a obtenu des autorités fédérales le droit de s'établir de façon permanente sur le territoire canadien;

- Il peut s'écouler jusqu'à deux ans avant de l'obtenir.

INTERVENTIONS VOLET IMMIGRATION

- Encourager la personne à faire sa démarche de Certificat de Sélection du Québec (CSQ) le plus rapidement possible;
- Encourager la personne à faire sa démarche d'inscription à la RAMQ dès réception du CSQ (validité du PFSI: 90 jours post-acceptation de la demande d'asile);
- Référer la personne vers un organisme pour nouveaux arrivants qui peut soutenir dans les démarches post-acceptation, incluant celles entourant l'obtention de la résidence permanente et postérieurement la citoyenneté et qui peut donner de l'information sur les nouveaux services auxquels la personne a maintenant accès.

INTERVENTIONS PSYCHOSOCIALES GÉNÉRALES

VOLET INTÉGRATION

- Encourager l'apprentissage de la langue;
- Soutenir dans la recherche d'emploi;
- Explorer les attentes et projets de vie;
- Faire de la défense de droits (logement, emploi ou tout autre domaine pertinent);
- Soutenir la création du réseau social;
- Proposer des activités en lien avec les intérêts.

VOLET IMMIGRATION

- Informer - guide de préparation à l'audience/Ready Tours;
- Entretenir l'espoir de façon réaliste;
- Ramener la personne à ses zones de pouvoir;
- Consulter un avocat en droit d'immigration;
- Rappeler l'importance de faire les changements d'adresse (CISR, aide sociale, IRCC, conseil juridique, etc.).

VOLET PARCOURS MIGRATOIRE

- Normaliser les réactions: réactions normales à un vécu anormal;
- Écouter, respecter;
- Valoriser: la personne a fait ce qu'elle pouvait dans le contexte, avec les moyens dont elle disposait et avec les limites qu'elle a rencontrées.

VOLET PSYCHOSOCIAL

- Aider à gérer les émotions;
  - Trouver des sources de distraction,
  - Proposer des exercices de relaxation/méditation/respiration,
  - Encourager l'exercice physique,
  - Ramener la personne à ses ancrages.
- S'intéresser à comment la personne gérerait la situation si elle était dans son pays;
- Souligner les forces, la résilience, le chemin parcouru, les apprentissages, etc.

PISTES DE RÉFLEXION

INTERVENTION AUPRÈS DES DEMANDEURS D'ASILE: DÉFIS

- Intervention sur plusieurs volets en même temps et sur des volets qui s'interinfluencent:
  - Immigration,
  - Vécu passé qui peut avoir des répercussions sur le présent,
  - Vécu actuel en lien avec la demande d'asile.
- Sollicitation de nos capacités d'adaptation:
  - Aménagements dans le suivi parfois nécessaires,
  - Chaque dossier de demande d'asile est différent,
  - Perte de repères;
  - Décentration de soi.
- Exposition à un vécu qui peut être lourd et à de nombreux besoins:
  - Possibilité de se sentir dépassé,
  - Possibilité de ressentir une "urgence" de référer à de multiples services.

CADRE D'INTERVENTION

- Travailler en tenant compte de son mandat et des limites de celui-ci;
- Travailler en collaboration;
- Ne pas rester seul avec des situations complexes;
- Considérer la personne en demande d'asile comme l'experte de sa situation;
- Utiliser un interprète lorsque nécessaire;
- Expliquer et vulgariser notre rôle, la confidentialité ou toute notion avec laquelle la personne peut ne pas être familière.

Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA)

ACCUEIL PSYCHOSOCIAL

- Le service d'accueil psychosocial est la porte d'entrée pour les services du PRAIDA et il permet à l'usager de rencontrer un travailleur social ou un technicien en travail social qui évaluera ses besoins et ses difficultés et le référera vers les ressources institutionnelles et communautaires pertinentes incluant à l'équipe de suivi psychosocial du PRAIDA;
- Le service d'accueil psychosocial guide les usagers dans leur installation suite à leur arrivée au Canada et oriente dans les démarches reliées à la demande d'asile;
- Le service d'accueil psychosocial se fait par téléphone ou en personne. Pour parler à un travailleur social ou pour prendre rendez-vous avec un travailleur social, l'usager peut téléphoner au 514-484-7878 poste 64500;
- Il est préférable que les usagers prennent un rendez-vous avant de se présenter au PRAIDA.

SUIVI PSYCHOSOCIAL

- Suivi psychosocial, individuel, volontaire, offert aux demandeurs d'asile et aux personnes en régularisation de leur statut d'immigration à travers une demande basée sur des considérations humanitaires ou ERAR (Évaluation des Risques Avant Renvoi);
- Le suivi est offert aux personnes vivant des situations complexes et/ou multiples en lien avec le vécu du parcours migratoire (pré-péri-post) et/ou avec leur dossier d'immigration. Ces problèmes situationnels altèrent leur fonctionnement social;
- Le suivi est basé sur un plan d'intervention établi avec l'usager suite à l'évaluation du fonctionnement social. Il se termine lorsque les objectifs sont atteints ou que l'usager ne demeure plus dans la province du Québec ou que son statut d'immigration est régularisé;
- D'une durée approximative de 12 rencontres, il est possible de prolonger le suivi suite à une réévaluation des besoins de la personne. Un nouveau plan d'intervention est alors élaboré;
- Lors du suivi, l'intervenant oriente et réfère vers les ressources appropriées aux besoins de la personne;
- Lorsque la personne bénéficie des services à l'extérieur du PRAIDA, il y a lieu d'évaluer la pertinence de poursuivre le suivi au PRAIDA ou d'intervenir en complémentarité;
- Le PRAIDA n'offre pas de services spécialisés en santé mentale, en enfance-famille, en jeunesse, en perte d'autonomie, en déficience intellectuelle, en trouble du spectre de l'autisme ou en déficience physique, etc. Dans de tels cas, il est important de référer l'usager, avec son accord, vers les programmes spécifiques du CLSC de son quartier.

© Bombardier & Richard, PRAIDA, CCOMTL – Travailleur.se social.e - Présentation pour le CERDA – Mars 2021

Boîte vocale du PRAIDA pour les partenaires

514-484-7878

poste 64850

RÉFÉRENCES

Les traumatismes. Manuel sur les traumatismes. Une ressource à l'intention des organismes et des individus pour la prestation de services sensibles au trauma. https://ccrweb.ca/fr/traumatismes-manuel-sur-traumatismes

Préparation à l'audience relative à la demande d'asile. Guide du demandeur d'asile. https://refugeeclaim.ca/wp-content/themes/refugeeclaim/library/guide/rhpg-montreal-fr.pdf

MERCI!